

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Trois filles écrouées à Oyem pour actes de violence et torture

G.R.M
Libreville/Gabon

TROIS jeunes Gabonaises, Sabrina Assengone Ntoutoume (18 ans), Anne Priscillia Nzame Matogma (19 ans) et Édith Nyingone Nze (16 ans), ont été placées, vendredi dernier, en détention préventive à la prison centrale d'Oyem pour des faits présumés d'attentat à la pudeur, torture, arrestation et séquestration arbitraire commis le 21 juin sur A.I.M., une autre compatriote de 18 ans.

Le jour des faits, la victime et sa copine Nyingone Nze consomment des sodas au marché municipal de Mitzi. Puis, cette dernière s'absente, momentanément, avant de revenir sur les lieux en compagnie de deux autres adolescentes. Y étant, elles amènent A.I.M. contre son gré dans un coin isolé, situé aux alentours de l'Hôtel de Ville, puis la rossent copieusement, avant de l'entraîner de force dans une

salle de classe du lycée public Moïse Nkoghe Mve où, d'après la brigade de gendarmerie-centre en charge de l'enquête, elle est torturée, séquestrée et dévêtue. Pour terminer, les agresseuses filment avec leurs téléphones portables leur victime dans son plus simple appareil. Après son calvaire, cette dernière va raconter sa mésaventure à sa tante. D'où une plainte a été déposée à la brigade de gendarmerie-centre. L'on apprend que la punition subie par A.I.M. aurait un lien avec le "fruit de la passion". La malheureuse, semble-t-il, entretiendrait une relation amoureuse avec le nommé Rasta, un maçon burkinabé qui serait le père de l'enfant de Sabrina. Ses bourreaux sont tombés sur elle comme des fauves, sans même lui laisser le temps de donner sa version des faits, explique la gendarmerie. Et d'ajouter que les trois suspectes ont été arrêtées à leurs domiciles du quartier Eligu'Adzap, et leurs téléphones confisqués pour éviter que les images de la victime



Photo: DR
Les trois suspectes.

dénudée ne se retrouvent sur les réseaux sociaux. Après avoir reconnu les faits en

enquête préliminaire et devant le parquet, les trois adolescentes, qui ne seraient pas à leur premier

acte de violence et de torture, ont été jetées en prison au Peloton d'Oyem.

ANNIVERSAIRE



Jade,

L'amour qui naît subitement est le plus long à guérir, car on ne peut pas empêcher un coeur d'aimer.

Heureux anniversaire.

Ton pote.

Le député suppléant Mahélé Pazock victime d'un accident à Makokou

ENA
Libreville/Gabon

IL s'en est fallu de peu pour que le premier siège de la commune de Makokou perde encore un de ses illustres fils, en la personne de Jérémie Mayélé Pazock, député suppléant de l'ancien Premier ministre, Franck Emmanuel Isoze Ngondet, porté en terre le week-end écoulé, dans le chef-lieu de l'Ogooué-Ivindo. Les circonstances de l'accident, selon des informations glanées çà et là, sont les suivantes : Mayélé Pazock, appelé à Libreville par l'administration de l'Assemblée nationale – l'intéressé doit désormais siéger au palais Léon-Mba comme député du premier siège de la commune de Makokou –, après les obsèques de son titulaire, prend place dans un bus pour rallier la capitale. Mais, à peine



Photo: DR
Le bus, les quatre fers en l'air, après l'accident.

le véhicule a-t-il quitté Makokou, qu'il est victime d'une grave sortie de route, avant de se retrouver sur le toit, les quatre roues en l'air. Cet accident de la circulation, semble-t-il, est imputable à la vitesse excessive à laquelle roulait le bus sur une route en renouvellement de latérite. En effet, les travaux de rechargement de la voie se déroulent sur une partie

de ce tronçon. Ce qui nécessite de la part des usagers une extrême vigilance. Victime comme ses compagnons de voyage de contusions, le député suppléant Jérémie Mayélé Pazock a été immédiatement admis au Centre hospitalier régional de la localité. Aux dernières nouvelles, ses jours ne sont pas en danger et il serait même déjà sorti de l'hôpital.